



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

Service Loire Risques Transports

Compte rendu de la réunion de la CLS du 18 avril 2014

-0-

Etaient présents :

Représentants de la profession :

CNPA : Mme Andrade
UNIC : M. Cassegrain
UNIDEC : M. Fouchard

Représentants des IPCSR :

FO : M. Delort
UNSA : Mme Grégoire

Représentants de la DDT :

La Directrice : Mme Saillant
Chef du service SLRT : M. Ferreria
Délégué BER : M. Desplebains
Répartitrice : Mme Gilbert

1 - Ordre du jour

Le CLS d'avril fait suite à celle qui s'est tenue en janvier 2013 au cours de laquelle avaient été abordés les problèmes de places d'examens et les modalités de répartition des examens supplémentaires.

La commission du 18 avril sera consacrée à la présentation de la situation départementale et des mesures engagées localement. Le diaporama joint présenté lors de la réunion traite des points suivants :

- les effectifs du BER
- les chiffres départementaux
- les chiffres nationaux
- les mesures prises localement.

Mme la Directrice introduit la réunion et précise que le service est conscient des difficultés rencontrées à ce jour par les professionnels et les IPCSR. Elle souhaite aujourd'hui présenter toutes les mesures qui ont été prises au niveau local pour tenir compte de la situation rencontrée.

2 - Effectifs

Au 1^{er} avril 2014, les effectifs autorisés sont de 1 délégué et de 14 IPCSR avec 1 poste vacant à Montargis et 1 poste vacant à Orléans.

Un IPCSR arrive à Orléans au 1^{er} juin 2014, il s'agit de M. Deldicque qui vient du département du Cantal.

A noter que la nouvelle dotation nationale 2014 réduit à 13 le nombre d'IPCSR autorisés sur le département du Loiret. Pour atteindre cet effectif, un poste qui sera laissé libre courant 2014 par un détachement d'IPCSR sur un poste administratif dans un autre service ne sera pas remplacé.

Le poste de Montargis vacant depuis septembre 2013 est toujours proposé au remplacement.

Il convient de noter que la DDT du Loiret est confrontée à l'absence de candidatures pour les postes ouverts. En l'absence de candidats la DDT demande de pourvoir ce poste au titre des sorties d'école.

A noter que la situation sur Montargis est suivie avec attention du fait du départ prévu en retraite en 2015 de l'IPCSR restant en poste sur ce centre.

3 – Les résultats départementaux et nationaux

Les tableaux présentés ont été commentés en réunion. Ils font apparaître de bons résultats départementaux en matière de taux de réussite à l'examen (2 à 3 points au-dessus de la moyenne nationale).

L'analyse fait toutefois apparaître 12 établissements sur 109 ayant un taux de réussite inférieur à 50 %. Ces établissements feront l'objet d'entretiens avec le service.

Le délai d'attente entre la 1ère et la 2ème présentation se situe à 83 jours fin 2013. Ce délai a augmenté du fait de la vacance constatée depuis fin 2013.

Ce chiffre reste malgré tout dans la moyenne nationale.

Le taux d'activité des IPCSR est compris entre 70 et 75 %.

S'agissant des examens supplémentaires, les IPCSR du Loiret se sont toujours fortement mobilisés : ainsi en 2013, 577 examens ont été réalisés dans le Loiret (86 % des examens supplémentaires de la région Centre).

Les représentants des auto-écoles soulignent qu'au delà des moyennes présentées, les établissements sont confrontés à des difficultés du fait des délais de présentation.

4 – Les mesures prises localement

Aujourd'hui même si la situation en matière d'affectation est stabilisée, seuls 12 IPCSR assureront effectivement l'examen (y compris le temps d'adjoint au BER) à partir du 1^{er} juin 2014.

Il a donc été demandé de mettre en œuvre des mesures d'organisation locale visant à mettre tout en œuvre pour améliorer la situation ressentie par les établissements et les élèves :

-Mobilisation supplémentaire des IPCSR sur des examens supplémentaires sur la base du volontariat (600 examens sur le premier semestre 2014, 1000 examens supplémentaires prévus pour l'année 2014). Actuellement cette démarche volontaire est assurée par 7 IPSCR qui se relaient. Les examens supplémentaires sont assurés sur les jours de congés de récupération des IPCSR et le samedi.

– Réduction temporaire au 1^{er} semestre du coefficient motos.

– Réduction des actions « sécurité routière » des IPSCR au strict minimum.

– Réduction temporaire des tâches d'adjoint au strict minimum.

– Recherche d'une aide plus importante pendant l'examen du BEPECASER des départements voisins.

A noter que la recherche d'IPSCR retraités mobilisables sur les examens ETG s'est révélée infructueuse.

La situation particulière du département a par ailleurs été reconnue, ainsi 20 jours de renfort national ont été obtenus en avril et 22 jours en mai.

Toutes ces mesures doivent permettre d'offrir 1400 examens sur l'année sans tenir compte des renforts nationaux.

Les organisations professionnelles présentes reconnaissent l'importance des actions locales mises en œuvre et soulignent l'implication des IPSCR.

Ils déplorent toutefois une insuffisance chronique de places qui ne leur permet pas de répondre à leurs élèves.

La DDT souligne qu'aujourd'hui elle a mis en œuvre toutes les actions possibles qui relèvent du niveau départemental.

Compte tenu des effectifs présents et de l'attente de l'arrivée d'un IPSCR sur Montargis, il faut s'attendre à ce que la situation reste tendue malgré ces mesures locales. Il est donc important que les candidats présentés soient le mieux préparés possible afin de limiter les présentations multiples.

Parmi les points divers, M. Desplebains souligne la prochaine modification du barème des examens PL et la modification des épreuves du permis moto qui seront effectives au 1^{er} juillet 2014.

Une réunion d'échange des enseignants motos est prévue fin juin 2014.

Une prochaine CLS sera organisée après l'été 2014. Elle permettra de faire le point sur l'évolution de la situation actuelle.

La Directrice Départementale des Territoires.



Simone SAILLANT